



**Pégase 3**



**Fiche Solution**

**Covid-19**

**Report de Paiement des charges**



Création le 18/03/2020



# Sommaire

<b>1 LE CONTEXTE.....</b>	<b>4</b>
1.1 CONTEXTE.....	4
<b>2 LES CENTRES DE COTISATIONS .....</b>	<b>4</b>
2.1 URSSAF .....	4
2.2 DGFIP .....	5
2.3 RETRAITE COMPLEMENTAIRE .....	5
2.4 MSA .....	5
2.5 PREVOYANCE.....	6
2.6 PRO BTP .....	6
2.7 AUDIENS .....	6
<b>3 PROCEDURE DANS PEGASE .....</b>	<b>7</b>
3.1 URSSAF .....	7
3.2 RETRAITE .....	8
3.3 PREVOYANCE.....	9



## Suivi de la notice

18 Mars 2020	Création de la notice	
25 Mars 2020	Ajout information dans 3.3	



## 1 LE CONTEXTE

---

### 1.1 CONTEXTE

Conformément aux annonces faites par le président de la république, complété par l'intervention du premier ministre, des mesures exceptionnelles sont mises en place pour tenir compte de l'impact sur l'activité économique de l'épidémie de coronavirus « Covid-19 ».

A ce titre, des dispositifs d'accompagnements pour soutenir les entreprises sont mis en place afin de reporter tout ou une partie du paiement des cotisations salariales et patronales.

Pour autant, l'échéance du 15 mars 2020 étant passée, il ne sera envisageable de procéder à des modifications uniquement **à compter de la DSN de mars 2020**.

## 2 LES CENTRES DE COTISATIONS

---

### 2.1 URSSAF

Les sites des Urssaf ont publié des informations concernant le report de charges, annoncé par Emmanuel Macron, à partir de la paie de Février 2020.

- <https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/toute-lactualite-employeur/mesures-exceptionnelles-pour-les.html>
- <https://www.net-entreprises.fr/actualites/coronavirus-vous-pouvez-differez-le-paiement-de-vos-cotisations-urssaf-de-fevrier/>
- [https://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail\\_dsn/a\\_id/2279](https://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/2279)
- <http://www.dsn-info.fr/actualites.htm#Covid19>
- <https://www.acoss.fr/home/journalistes/communiques-de-presse>ListeCommuniquesPresse/echeance-urs-saf-du-5-avril--des.html>

Ces communications posent ainsi les principes suivants :

- Faculté de reporter le paiement des charges Urssaf, pour les cotisations à la fois salariales et à la fois patronales à partir de la paie de Février 2020 (DSN de mars).
- Faculté de moduler le paiement des cotisations en fonction du besoin des entreprises, avec un montant à zéro ou un montant correspondant au paiement d'une partie des cotisations. Il est aussi possible pour l'entreprise de régler ses cotisations normalement.

Deux situations sont évoquées :

- La DSN de Février 2020 n'a pas été déposée :
  - o Il est possible de la déposer jusqu'au lundi 16 mars inclus, en modulant le paiement SEPA au sein de la DSN.
- La DSN de Février 2020 a été déposée, deux façons sont envisageables pour modifier le paiement :
  - o Déposer une DSN « Annule et remplace » jusqu'au dimanche 15 mars inclus avec une modification du paiement Urssaf,
  - o Modifier le montant du paiement URSSAF, jusqu'au jeudi 19 mars à 12h, en suivant un mode opératoire spécifique. Cette faculté n'est ouverte que si l'entreprise est en échéance au 15.

<http://www.dsn-info.fr/documentation/telepaiement-services-urssaf.pdf>



- 3<sup>ème</sup> cas : pour ceux réglant les cotisations hors DSN, il est possible d'adapter le montant du virement bancaire ou bien ne pas effectuer de virement.

## **2.2 DGFIP**

Complément d'informations suite aux échanges avec la DGFIP :

- La DGFIP nous a indiqué que le report des charges annoncé ne concerne que les prochaines échéances d'impôts directs. **Pour les impôts indirects, tel que le PAS ou la TVA, ils doivent être précomptés et prélevés de façon tout à fait classique.**

## **2.3 RETRAITE COMPLEMENTAIRE**

Une note d'actualité a été publiée sur « dsn-info » et « net-entreprise » concernant le report de charges pour la retraite complémentaire.

Les liens vers ces informations sont les suivants :

- [http://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a\\_id/2284](http://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/2284)
- <http://www.dsn-info.fr/actualites.htm#covid19-retraite>
- <https://www.net-entreprises.fr/actualites/coronavirus-precisions-retraite-complementaire/>

Deux situations sont évoquées :

- La DSN de février 2020 n'est toujours pas déposée, malgré la date dépassée :
  - o Il est possible de la déposer en adaptant le montant du paiement (montant du paiement à zéro ou une partie des cotisations).
- La DSN de février 2020 est déposée :
  - o Un paiement SEPA a été positionné et l'entreprise souhaite le reporter :
    - Il faut contacter la caisse de retraite d'ici au 19 mars au plus tard pour demander son annulation,
  - o Un paiement SEPA a été positionné et l'entreprise souhaite le réviser à la baisse :
    - Il faut contacter la caisse de retraite d'ici au 19 mars au plus tard pour demander son annulation et procéder au télépaiement du montant qui vous convient via le service en ligne « COTIZEN ».

Complément d'informations :

- Pour les entreprises réglant leurs cotisations hors DSN, **il est possible d'adapter le montant du règlement selon le besoin.**

## **2.4 MSA**

Une note d'actualité a été publiée sur « dsn-info » concernant le report de charges pour la MSA.

Le lien vers ces informations est le suivant :

- [https://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail\\_dsn/a\\_id/2281](https://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/2281)

Si votre date d'échéance est fixée entre le 15 et le 31 mars, le report de tout ou d'une partie du paiement de vos cotisations salariales et patronales est possible. Aucune pénalité ne sera appliquée.

Deux situations sont évoquées :

- 1<sup>er</sup> cas : règlement habituel des cotisations par prélèvement automatique



- **La MSA ne procédera à aucun prélèvement concernant votre échéance et sans aucune démarche de votre part.**
  - Vous pouvez régler tout ou partie de vos cotisations par virement
- 2ème cas : règlement habituel des cotisations par virement bancaire
  - Vous pouvez adapter le montant de votre virement, ou ne pas effectuer de virement.

## **2.5 PREVOYANCE**

Aucune information publiée à ce jour.

Il est conseillé de se rapprocher directement de vos organismes.

## **2.6 PRO BTP**

Une note d'information a été publiée par la PROBTP sur son site.

Le lien vers ces informations est le suivant :

<https://www.probtp.com/pro/ent/flash-info-coronavirus-covid-19.html>

A ce titre, **la PROBTP précise que les cotisations retraite pourront être reportées** dans la limite de 3 mois. Les délais accordés le seront pour le paiement de l'échéance initialement programmée au 25 mars. Comme pour les autres organismes de protection sociale, ce report concerne les entreprises payant par virement ou par l'intermédiaire de la DSN.

En revanche, **pour les cotisations Santé et Prévoyance, celles-ci sont dues normalement.**

Cependant, un échéancier de paiement pourra être mis en place, pour les entreprises qui en manifestent le besoin, sans pénalité ou majoration de retard.

Enfin, pour les entreprises ayant souscrit la garantie arrêt de travail (GAT) de la PROBTP, il est précisé que pour les salariés faisant l'objet d'un arrêt de travail indemnisé par la sécurité sociale en lien avec le COVID-19 (arrêts de travail pour isolement des personnes potentiellement exposées ou parents d'enfants de moins de 16 ans), **aucun délai de carence ne sera appliqué au titre de l'indemnisation complémentaire GAT.**

## **2.7 AUDIENS**

Une communication spécifique a été publiée sur le site du Groupe AUDIENS notamment pour l'accompagnement des employeurs. Le lien vers ces informations est le suivant :

<https://www.audiens.org/actu/crise-du-coronavirus-audiens-se-mobilise.html>

Afin de vous accompagner, et dans le respect du versement des prestations aux salariés, Audiens vous propose d'étudier vos demandes de délais pour régler vos cotisations en :

- Retraite complémentaire,
- Prévoyance et santé,
- Congés spectacles.

Un report de tout ou partie du paiement des cotisations dues en Mars est possible jusqu'à 3 mois en retraite complémentaire. Toute entreprise peut effectuer cette demande depuis un formulaire à remplir en ligne.



### 3 PROCEDURE DANS PEGASE

Il est déjà possible dans Pégase de visualiser et de modifier le montant des cotisations pour la plupart des organismes de cotisations. Pour ce faire, il faut accéder aux centres de cotisations présent au niveau de(s) établissement(s).

Pour autant, l'échéance du 15 mars 2020 étant passée, il ne sera envisageable de procéder à des modifications uniquement à compter de la DSN de mars 2020.

En effet, les modifications opérées jusqu'au 19 mars 2020, sont faites directement entre l'entreprise et les organismes (Net-entreprises, URSSAF, ...)

#### 3.1 URSSAF

Il faut accéder au paiement DSN dans le centre des cotisations :

Menu : Société / Onglet Etablissements / Page Centres cotisat. | URSSAF | Paiement DSN

Il est alors possible de forcer un montant ou selon vos besoins (le montant calculé précédemment apparaît en vert distinctement).

La préparation de la DSN fera apparaître en conséquence votre saisie :

- AVANT :



20 Versement organisme de protection sociale		
20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	7948
20.003	BIC	AGI
20.004	IBAN	FR76
20.005	Montant du versement	6876,00
20.006	Date de début de période de rattachement	01032020
20.007	Date de fin de période de rattachement	31032020
20.010	Mode de paiement	05 / 05-prélèvement SEPA

- APRES :

20 Versement organisme de protection sociale		
20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	79
20.003	BIC	AG
20.004	IBAN	FR76
20.005	Montant du versement	1000,00
20.006	Date de début de période de rattachement	01032020
20.007	Date de fin de période de rattachement	31032020
20.010	Mode de paiement	05 / 05-prélèvement SEPA

### 3.2 RETRAITE

Il faut accéder au paiement DSN dans le centre des cotisations :

Menu : Société | Onglet Etablissements | Page Centres cotisat. | URSSAF | Paiement DSN

Type	Code	Nom	Numéro d'affiliation
URSSAF	U827	Urssaf Rhône-Alpes	
Pôle Emploi	69A0	- Pôle emploi de Rhône-Alpes	
Retraite/Prévoyance	0012	MALAKOFF MEDERIC PREVOYANCE (AUTRE)	
Retraite/Prévoyance	AA01	Groupe AG2R (REUNICA) Retraite (ARRCO)	AAA

Il est alors possible de forcer un montant à selon vos besoins (le montant calculé précédemment apparaît en vert distinctement).

**ATTENTION : Pour la retraite, saisir impérativement un montant différent de « 0 » (par ex 0.1 euro). En effet, actuellement, le fait de saisir « 0 », ramène en DSN la valeur initiale (valeur en vert) calculée par Pégase au niveau du bloc de paiement.**



Modification des centres de cotisation

URSSAF Pôle Emploi MALAKOFF MEDERIC PREVOYANCE Groupe AG2R (REUNICA) Retraite

Code caisse : AA01 Groupe AG2R (REUNICA) Retraite (ARRCO)  
N° d'affiliation : AAA Adresse : Adresse Principale

Paramétrages DUCS | Paramétrages EDI | Règlement | Règlement 2 | DADS-U | DSN | Paiement DSN

Fraction 1/1

Récapitulatif des paiements des cotisations sociales dues

Mensuel	Trimestriel
Mois Montant payé Mois Montant payé Mois Montant payé	Trimestre Montant payé
01 926.61 02 1350.74 03 100.00 2400.35	1er 2377.35 4677.70
04 05 06	2ème 0.00 0.00
07 08 09	3ème 0.00 0.00
10 11 12	4ème 0.00 0.00
	Total annuel 2377.35 4677.70

Paiement par : Télérèglement  
Légende : Valeur calculée Valeur saisie Valeur modifiée par la clôture

La préparation de la DSN fera apparaître en conséquence votre saisie :

- AVANT :

20 Versement organisme de protection sociale	
20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale 394
20.003	BIC AG
20.004	IBAN FR7t
20.005	Montant du versement 2400.35
20.006	Date de début de période de rattachement 01032020
20.007	Date de fin de période de rattachement 31032020
20.010	Mode de paiement 05 /05-prélèvement SEPA

- APRES :

50 Versement organisme de protection sociale	
50'010	Montant du versement 02
50'001	Date de début de rattachement 31032020
50'002	Date de fin de période de rattachement 01032020
50'003	Montant du versement 700.00
50'004	IBAN FR7t
50'005	BIC 62090100000000000000
50'006	Identifiant Organisme de Protection Sociale 394
50'007	Versement organisme de protection sociale

### 3.3 PREVOYANCE

Il faut accéder au paiement DSN dans le centre des cotisations :

Menu : Société / Onglet Etablissements / Page Centres cotisat. | URSSAF | Paiement DSN | Détail par contrat

Sociétés DEMONSTRATION - Etablissements [00001] - DEMO CAS GENERAL

Période courante : 03/2020 valide à partir du 01/01/2020

Société Etablissements

Type	Code	Nom	Numéro d'affiliation
URSSAF	U827	Urssaf Rhône-Alpes	
Pôle Emploi	69A0	- Pôle emploi de Rhône-Alpes	
Retraite/Prévoyance	0012	MALAKOFF MEDERIC PREVOYANCE (AUTRE)	
Retraite/Prévoyance	AA01	Groupe AG2R (REUNICA) Retraite (ARRCO)	AAA

Code caisse : AA01 Groupe AG2R (REUNICA) Retraite (ARRCO)  
Adresse : Adresse Principale

Ajouter Modifier Supprimer Contrôle des affiliations

Centre cotisat.

Il est alors possible de forcer un montant selon vos besoins (le montant calculé précédemment apparaît en vert distinctement). Le montant payé se modifie au niveau des contrats.



**ATTENTION : Pour la prévoyance, saisir impérativement un montant différent de « 0 » (par ex 0.1 euro). En effet, actuellement, le fait de saisir « 0 », ramène en DSN la valeur initiale (valeur en vert) calculée par Pégase au niveau du bloc de paiement.**

Modification des centres de cotisation

URSSAF - Pôle Emploi MALAKOFF MEDERIC PREVOYANCE Groupe AG2R (REUNICA) Retraite

Code caisse : 0012 MALAKOFF MEDERIC PREVOYANCE (AUTRE)

N° d'affiliation : Adresse : Adresse Principale

Paramétrages DUCS Paramétrages EDI Règlement Règlement 2 DADS-U DSN Paiement DSN Fiche de paramétrage DSN

Fraction 1/1

Récapitulatif des paiements des cotisations sociales dues

Mensuel	Mois	Montant payé	Mois	Montant payé	Mois	Montant payé
	01	50,66	02	52,18	03	134,36
	04		05		06	
	07		08		09	
	10		11		12	

Détail par contrat

Trimestriel	Trimestre	Montant payé
	1er	237,20
	2ème	0,00
	3ème	0,00
	4ème	0,00

Montants payés - Détail par contrat

Caisse : 0012 MALAKOFF MEDERIC PREVOYANCE Fraction : 1/1

Réf. Contrat	01/2020	02/2020	03/2020	04/2020	05/2020	06/2020	07/2020	08/2020	09/2020	10/2020	11/2020	12/2020
PRV-100001-CAD				47,16								

50,66 52,18 134,36

La préparation de la DSN fera apparaître en conséquence votre saisie :

- AVANT :

20 Versement organisme de protection sociale		
20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	P0012
20.003	BIC	AG
20.004	IBAN	FR76
20.005	Montant du versement	237,20
20.006	Date de début de période de rattachement	01012000
20.007	Date de fin de période de rattachement	01012000
20.010	Mode de paiement	05 / 05-prélèvement SEPA
20.011	Date de paiement	25042020

- APRES :

20 Versement organisme de protection sociale		
20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	P0012
20.003	BIC	AG
20.004	IBAN	FR76
20.005	Montant du versement	150,00
20.006	Date de début de période de rattachement	01012000
20.007	Date de fin de période de rattachement	01012000
20.010	Mode de paiement	05 / 05-prélèvement SEPA
20.011	Date de paiement	25042020